

Election du conseil fédéral: la voix du peuple

Faut-il faire élire les conseillers fédéraux par le peuple? La question revient régulièrement sur le tapis depuis quelques années à l'occasion d'une vacance gouvernementale. Elle exprime une certaine insatisfaction de l'opinion publique et des médias à l'égard du monopole des partis et du parlement. Les critères retenus empêchent l'accession à l'exécutif des hommes ou des femmes les plus compétents et de personnalités politiquement profilées; formule magique, nuances partisans, appartenance cantonale, régionale et même religieuse limitent singulièrement l'éventail des papables.

La candidature de l'indépendante Monika Weber, rappel du droit des femmes à siéger au Conseil fédéral et tentative de sanctionner l'échec du parti radical, n'a pas trouvé grâce aux yeux des parlementaires quand bien même elle avait la préférence de l'opinion, si l'on en croit les sondages. Les socialistes ne voient-ils pas leurs candidats assez régulièrement boudés par la majorité bourgeoise? Et le dynamique Franz Steinegger n'a-t-il pas été sacrifié à Kaspar Villiger, un politicien quelque peu effacé?

Il faut pourtant bien admettre qu'enthousiasmes et aversions du moment sont bien souvent démentis dans la durée. De Tschudi à Stich, en passant par Willi Ritschard, les socialistes ont fini par se féliciter du choix de leurs adversaires. A Flavio Cotti, qui en 1986 apparaissait comme un terne carriériste, on aurait préféré alors le jeune Fulvio Caccia aux idées novatrices; or le premier a démontré en peu de temps sa maestria dans la direction d'un département difficile et a su imprimer sa volonté politique. Et certains prédisent même qu'Arnold Koller, discret jusqu'à présent, va éclater dans son nouveau départe-

ment. A l'inverse, les attentes éveillées par l'élection d'Elizabeth Kopp, une parlementaire à la sensibilité écologiste, ont été rapidement déçues.

Le peuple ferait-il mieux? A ceux qui prétendent que cette tâche dépasse la capacité de discernement du souverain, rappelons l'élection populaire des gouvernements cantonaux et l'équilibre politique imposé par les citoyennes et les citoyens malgré un système électoral généralement majoritaire. Mais, à de rares exceptions près — Cornelia Fügél élue au Conseil d'Etat soleurois contre la volonté de son parti — électeurs et électrices appuient les candidat-e-s officiel-le-s. Au niveau fédéral, la difficulté d'une élection directe résiderait dans la protection des minorités; pour assurer une représentation aux Romands et aux Tessinois il faudrait créer des arrondissements électoraux; pour garantir une représentation politique équitable, le système proportionnel serait nécessaire. Des conditions qui rigidifieraient encore plus le processus de sélection des membres du Conseil fédéral et qui renforceraient à coup sûr le poids des états-majors politiques.

Mais surtout l'élection directe du gouvernement central modifierait le fonctionnement des institutions.

Le Conseil fédéral, fort de sa légitimité populaire, verrait sa position renforcée face au parlement. Est-ce une évolution souhaitable, alors que l'exécutif, maintenant déjà, donne le ton et domine un législatif de milice démuni? C'est à cette question qu'il convient de répondre. Elle nous paraît plus importante que celle d'une hypothétique amélioration de la qualité des femmes et des hommes de gouvernement.

La nouvelle pauvreté

Dans le domaine social, la notion de «nouvelle pauvreté» (ou les nouvelles pauvretés) représente depuis quelques années un thème à la mode. Il a été traité à maintes reprises dans des congrès, journées, colloques et autres séminaires, en Suisse et à l'étranger. Il fait également l'objet de nombreuses études et en particulier d'un travail de licence qui porte sur le cas de la ville de Bienne. Ce travail comporte deux parties; la première traite des aspects théoriques relatifs à la problématique en Suisse, la seconde présente le phénomène et ses conséquences par l'analyse du cas de Bienne.

Dans la première partie du travail, on définit ce que sont les notions de «pauvreté absolue et relative». On rappelle quels sont les groupes de population les plus menacés et quels sont les facteurs qui mènent à cette pauvreté nouvelle. Plus en détail:

- La pauvreté absolue fixe le seuil des besoins biologiques indispensables à la vie humaine, alors que la pauvreté relative prend en compte les biens, les revenus qui permettent à l'individu de faire valoir ses qualités dans son milieu habituel. Est alors pauvre celui qui possède moins que la norme.

- Les trois groupes particulièrement

menacés sont les adolescents, les femmes et les rentiers (personnes âgées et handicapées).

- Enfin, les trois facteurs principaux qui mènent à cette pauvreté sont:

- l'hérédité: les personnes si défavorisées sur le plan matériel et spirituel qu'elles transmettent cet état de génération en génération;

- la croissance économique: elle génère des travailleurs non qualifiés qui restent de pauvres travailleurs toute leur vie;

- le chômage: il touche les tranches de population et les sexes de manière différente. Il évoque toutefois le symbole d'une tare pour celui qui en est frappé.

En ce qui concerne Bienne, on constate, dans la seconde partie du travail, que le chômage s'est développé au moment de la crise horlogère, que les pouvoirs publics ont alors décidé d'octroyer diverses indemnités ou allocations à ceux qui étaient frappés. Pour essayer d'évaluer l'ampleur de la pauvreté à Bienne, deux paramètres sont utilisés:

- le nombre et le pourcentage de personnes bénéficiant de l'assistance publique;

- certaines statistiques fiscales qui indiquent la proportion de la population en-dessous des seuils de pauvreté.

Pour Bienne, en 1986, on compte ainsi près de 4% de personnes assistées et environ 20% de la population qui vit aux limites du minimum vital. Quel que soit le critère choisi, c'est beaucoup, beaucoup trop.

Toutefois, l'écart entre les deux chiffres précités, le fait que les résultats d'autres études (celle du Tessin portant sur les années 1981/1982 est la plus connue) divergent des deux approches rapidement décrites ci-dessus, ont poussé la Conférence des directeurs cantonaux d'assistance publique (CDAP) à s'adresser à ses membres, donc aux cantons, pour établir un inventaire des études réalisées ou en cours et des intentions dans ce domaine.

Résultat: une dizaine de cantons sont engagés dans ce processus ou vont l'être ces prochaines années. La CDAP propose en conséquence une action concertée entre cantons, ainsi qu'entre Confédération et cantons, afin d'atteindre un degré important de comparabilité. D'ici quelques mois, les organes intéressés (cantons, Confédération, milieux scientifiques) devraient être invités à une conférence afin d'harmoniser les différents apports possibles. Les résultats de cette concertation devraient alors profiter à tous.

C'est donc dire que le thème de la nouvelle pauvreté va garder de son actualité et que nous aurons encore l'occasion d'y revenir.

Blaise Bühler

EN COMPLEMENT A L'EDITO

Un choix limité

Les conditions cumulatives auxquelles doit se conformer un-e candidat-e au Conseil fédéral restreignent fortement le choix du parlement. Restriction amplifiée encore par la dimension réduite du pays. On peut se demander jusqu'à quand tiendra la clause cantonale. Imaginable: l'abandon de cette clause impérative au profit d'une pratique coutumière à laquelle le parlement pourrait déroger lorsque son application évincerait un-e candidat-e de valeur. Imaginable également: l'abandon de cette clause en cas de candidature féminine: Yvette Jaggi aurait pu succéder à Pierre Aubert et Cornelia Fügé à Elizabeth Kopp. Au 19^e siècle, les conseillers fédéraux se

présentaient aux élections au Conseil national; pas question pour eux d'être réélus à l'exécutif s'ils n'avaient pas passé avec succès l'épreuve du suffrage populaire. Ainsi le conseiller fédéral Stefano Franscini (1848-1857) n'avait pu figurer sur la liste radicale tessinoise aux élections fédérales (querelles internes); ce sont les radicaux schaffhousois qui le portèrent sur leur liste et les citoyens schaffhousois qui l'élirent au Conseil national. Grâce à cette astuce le magistrat tessinois put continuer de siéger au Conseil fédéral. Réintroduire aujourd'hui cet usage permettrait-il au peuple d'influencer la composition du gouvernement? ■

COURRIER

Lettre à René Felber

A propos des déclarations de Klaus Jacobi sur le Nicaragua (DP 937, «US, my love»), Edmond Kaiser nous envoie une copie de la lettre qu'il a adressée à René Felber:

J'ai connu Somoza et Doña Hope sa femme, deux massacreurs et deux fripouilles à haute dose.

Dans le même temps, j'ai connu le petit peuple du Nicaragua et ses souffrances, à haute dose.

Le gouvernement actuel: je ne le connais pas.

Mais si «la Contra» est constituée de somozistes et que Klaus Jacobi ait vrai-

Après l'alerte...

(pi) Le Conseil d'Etat genevois a donc arrêté une ordonnance pour lutter contre l'accumulation de substances polluantes en ville en cas de dépassement durable des normes fédérales. Il n'a pas encore eu à passer à l'acte, mais tout est maintenant prêt, du communiqué aux panneaux à placer sur les routes. Ce canton fera par ailleurs exception en présentant dans les délais, c'est-à-dire à la fin du mois, les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour respecter les valeurs contenues dans l'Ordonnance pour la protection de l'air (OPAIR), qui deviendront contraignantes à partir de 1994.

Si on ne peut qu'applaudir à la préparation de mesures d'urgence, il ne faudrait pas que ces dernières fassent oublier que la pollution est un problème à long terme. Vues sous un certain angle, les mesures coercitives prévues par le Conseil d'Etat sont même dangereuses: elles accèdent la thèse selon laquelle ce ne sont pas vraiment les voitures, les industries ou les chauffages qui sont en cause, mais la météo. N'a-t-on pas vu lundi dernier *L'Impartial* titrer: «Sécheresse

terminée – Les problèmes de pollution réglés du même coup»? Attention donc à ne pas associer pollution et anticyclone, ce dernier n'étant que le révélateur d'une situation intolérable à long terme. Car la quantité de substances chimiques et polluantes que nous rejetons dans l'air ne varie pas avec le soleil et la présence d'un «couvert» brouillard ne fait que nous obliger à respirer nos propres déjections. Lorsque la marmite n'est plus sous pression, les polluants se dispersent dans l'atmosphère, où ils continuent à poser de graves problèmes: pluies acides, effet de serre, empoisonnement des sols.

Nous savons déjà que la généralisation du catalyseur ne suffira pas à faire respecter les normes fédérales: l'augmentation de la motorisation et celle du nombre des déplacements annulent une partie de l'effet bénéfique du pot-miracle; de plus, nombre d'installations industrielles et de chauffage ne sont pas suffisamment contrôlées.

Après les mesures d'urgence, utiles à court terme mais sans effet sur la durée,

un catalogue crédible et efficace de mesures à long terme est donc indispensable, à Genève comme dans les autres cantons. ■

Le prix du smog

L'Automobile club de Suisse (ACS) et Feu vert ont fait savoir leur opposition au règlement adopté par le Conseil d'Etat. Les deux associations relèvent notamment que ces mesures seraient nuisibles à la productivité de notre économie à cause du ralentissement imposé aux déplacements. S'il est certain que l'économie genevoise risque de souffrir d'une éventuelle application des mesures d'urgence décidées, l'absence de mesures ne risque-t-elle pas de coûter plus cher? Il faut songer à la baisse d'attractivité pour les acheteurs forains, à l'augmentation des maladies dont sont victimes les couches les plus sensibles de la population, d'où absentéisme et interventions médicales coûteuses, etc.

ment tenu les propos qui lui sont prêtés, il faut nous priver, et priver le peuple nicaraguayen, des éminents services de Klaus Jacobi.

Ceci, hors de toute politique, même sans tenir compte de ce qu'est devenue la «politique» de notre pays.

Merci de considérer ces choses.

Edmond Kaiser

VAL D'AOSTE

40 ans d'autonomie

(cfr) Combien de visiteurs suisses à la 989^e Foire de Saint-Ours, à Aoste, ont réalisé qu'ils étaient dans une localité qui est tout à la fois le chef-lieu d'une région autonome de la République italienne et un avant-poste de la francophonie? Ils étaient venus visiter un mar-

ché traditionnel et s'ils pensaient y trouver des traces de notre langue, ils furent surpris de voir des journaux aux titres effectivement français: *La Vallée*, *Le Progrès*, *La Vallée d'Aoste*, mais de constater que les deux premiers étaient rédigés essentiellement en italien et que le troisième paraît en France. Il y a bien quelques textes en français dans les hebdomadaires locaux, mais il s'agit surtout de pages rédigées par les soins du Bureau de presse et de l'Office de la langue française de la Présidence du Gouvernement régional. *Le Moniteur Valdôtain*, hebdomadaire grand format, fait exception parce qu'il a une page en français supplémentaire intitulée «Edition pour Martigny et le Valais», preuve d'un contact régulier entre les deux versants du Grand-Saint-Bernard. Cela va-t-il s'intensifier?

On connaît la route passant par le col, on connaît le tunnel routier construit dans des conditions inhabituelles grâce à la volonté de magistrats peu conformistes

dans certaines de leurs actions. Connaîtra-t-on un tunnel ferroviaire? On en avait peu entendu parler jusqu'ici et de nombreuses personnes ont été surprises par l'information diffusée à ce sujet. Le Sénat italien a en fait voté un ordre du jour le 19 décembre 1988 déjà où il est question de l'étude de faisabilité qui «vient d'être achevée avec le canton du Valais». Quelle a été la part de Sion dans cette étude? On ne la connaît pas jusqu'ici. Au surplus, et c'est intéressant aussi pour le Simplon et d'autres passages, l'ordre du jour engage le Gouvernement italien «à présenter au Parlement un rapport sur les initiatives concernant les liaisons à travers les Alpes» en plus des études en vue de la réalisation du Tunnel ferroviaire du Grand-Saint-Bernard. A noter qu'en tant que région autonome, la Vallée d'Aoste fait partie de la COTRAO (Communauté de travail des Alpes occidentales) et collabore donc avec plusieurs de nos cantons romands et la région française Rhône-Alpes. ■

Les «caisses noires» et le Grand Conseil

(ag) L'acquiescement de la municipalité de Poliez-Pittet, accusée d'avoir bénéficié d'une «caisse noire» pour financer son voyage de fin de législature, a été considéré comme une «vaudoiserie». Chacun savait que les «échutes», supplément de 2% sur la facture des mises de bois, profitaient à ces caisses. Les conseils généraux étaient au courant. Mais pourquoi ces recettes affectées ne transitaient-elles pas par les comptes? Est-il admissible que des «dons» d'entrepreneurs ou d'adjudications gonflent aussi la caisse de la municipalité?

Toute cette question avait été débattue par le Grand Conseil vaudois en 1961, à la suite d'une interpellation du leader du POP André Muret.

DP a reconstitué un montage du débat. Ce qu'on appelle la vaudoiserie y révèle toutes ses composantes: la bonhomie certes, mais aussi l'intolérance (c'est un popiste qui interpelle), la complaisance (ne chagrins pas ces syndicats et municipaux du bon bord), l'autoritarisme (le conseiller d'Etat sait qu'il dispose d'une majorité-godillots; il joue de cet avantage, puis ne daigne même plus intervenir).

Débat portrait

Tous les passages entre guillemets sont extraits des procès-verbaux du Grand Conseil.

● **2 mai 1961.** L'interpellation suivante est déposée sur le bureau du Grand Conseil.

«Les soussignés demandent à interpellier le Conseil d'Etat sur l'existence de «caisses noires» dans certaine commune vaudoise.»

Ont signé: MM. Muret, Petit, Crot, Décosterd. (Bruits divers à la lecture du libellé de l'interpellation, réd.)

● **22 mai 1961.** André Muret développe.

Il démarre à la vaudoise, avec les plaisanteries traditionnelles sur la symbolique politique des couleurs. «Nos collègues libéraux auraient tort d'y voir aucune allusion politique et à notre avis on pourrait sans inconvénient remplacer l'expression de caisse noire par celle, par exemple, de caisse verte.»

Il cite les voyages de fin de législature

de la commune de Saint-Cierges (Côte d'Azur, Italie, Paris, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Baléares et maintenant Maroc).

Leur financement est assuré par une modeste «cagnotte», 2 francs par mois et par municipal, et avant tout par le prélèvement d'un 2% sur toutes les ventes de bois.

Ce prélèvement qui soustrait des ressources à la collectivité et qui est utilisé sans contrôle pourrait constituer un délit défini par le Code pénal (gestion déloyale, corruption, avantages illicites).

«Nous n'irons pas jusqu'à confondre avec ces crimes la passion du désert et de ses horizons sans limites, la soif du sable brûlant et le goût des voluptés tropicales qui se sont emparés des municipaux et du garde-forestier de Saint-Cierges.»

Muret souligne le danger que les fournisiers et adjudicataires de la commune ne soient enclins à engraisser la cagnotte municipale.

Gabriel Despland, conseiller d'Etat radical, répond: Les faits sont exacts. La pratique est assez généralisée. Les conseils généraux sont au courant. C'est l'exercice de l'autonomie des communes.

«Nous entendons rester dans cette ligne de conduite, car l'autonomie des communes est l'une des forces de notre canton. (Bravos, applaudissements, sur les sièges de la majorité au terme de cette réponse.)»

André Muret réplique: «J'avoue que je ne m'attendais tout de même pas à ce que le chef du Département de l'intérieur qui dirige ce dernier depuis un bon nombre d'années vienne défendre devant ce Grand Conseil un procédé irrégulier, anormal, parfaitement contraire à la loi en proclamant que c'est ce qui fait la force du canton! (Vives protesta-

tions, à droite.) Vous pouvez râler, vous pouvez vous exclamer. C'est à peu près tout ce que vous savez faire.»

Henri Desarzens (député socialiste): «La loi sur la comptabilité des communes prévoit que la totalité des dépenses et des recettes des communes doivent figurer dans leurs comptes.»

Gabriel Despland: «On pourra invoquer n'importe quelle loi — par exemple celle sur la comptabilité des communes comme l'a fait M. Desarzens — cela n'y changera rien. Il est dans la compétence d'un conseil général ou d'un conseil communal de n'importe quelle commune de prendre une décision de cet ordre.»

L'interpellation est transformée en motion. Une commission préavisera sur sa prise en considération.

● **Eté 1961.** André Muret reçoit de nombreuses cartes postales de municipalités en ballade: des cuvages de Brouilly, carte représentant des verres vides destinés à être remplis; de Chamonix: «Vivent les chats rouges et les caisses noires»; de Turin, municipalité de Chardonne; de Barcelone, municipalité de Combremont-le-Petit; de Venise, avec vue du Pont des Soupîrs, de nuit et avec gondole: «De Venise, la municipalité de Fey vous salue cordialement. Signé: Jaunin.»

La commission siège le 16 novembre. Gabriel Despland s'y fait excuser. Puis le 27 novembre... pendant la séance du Grand Conseil!

● **28 novembre.** Le rapporteur de majorité conclut, en quelques lignes, à la non-prise en considération de la motion. **André Muret** cite le règlement d'une municipalité qui prévoit que la cagnotte peut être alimentée «par toutes allocations, participations ou dons consentis en faveur de la municipalité».

Maurice Demont (député radical): «Pour ma part, je ne vois rien de surprenant à ce qu'il soit fait des dons aux municipalités. Chaque municipal peut recevoir des dons sans arrière-pensée. En souvenir de la motion de M. Muret, nous appellerons désormais «caisses Muret» les caisses noires municipales. (Rires.)»

Paul Vallotton (député libéral): «Nous avons assez à faire à nous occuper de la gestion du Conseil d'Etat sans encore nous occuper de celle des communes. Que chacun s'occupe de ses affaires et

Les pourcents et les courbes

(ag) Neuchâtel a souvent donné l'exemple; la politique pouvait y être la recherche du bien commun: un esprit soufflait dans ce canton qui n'était pas doctrinaire. Les difficultés économiques, au lieu d'exaspérer les oppositions, avaient créé une sorte de compréhension de l'intérêt général.

La droite neuchâteloise revient, hélas! au «doctrinarisme». Le débat fiscal, engagé à la veille des votations cantonales, en a fourni la démonstration. Elle a écarté la proposition nuancée du Conseil d'Etat sur l'abaissement de la charge pour imposer une réduction simple et simpliste de 8% pour tous.

Il est évident que l'abattement en pourcent n'est pas le même selon que l'on se trouve tout en bas ou tout en haut de l'échelle: quelques francs pour l'un, quelques milliers de francs pour l'autre. Les partisans des réductions en pourcent répondent traditionnellement qu'on ne peut pas vanter les mérites de la progressivité en marche avant et déplorer ses inconvénients en marche arrière; l'effet d'escalier joue dans les deux sens. L'image est superficielle. Et la politique qui découle de ce principe, partisane. En réalité, trois facteurs doivent être pris en considération:

- les catégories de contribuables à qui, compte tenu du contexte social, on désire donner un avantage plus marqué

les vaches seront bien gardées.» (Paul Vallotton est avocat, domicilié à Pully, réd.)

André Capt (député libéral): «Lorsque M. Muret se rend dans un pays de l'est, il n'informe personne du lieu où il va, de la durée de son séjour et de la manière dont ses frais sont couverts. (*Exclamations, sur les siècles du POP.*)»

Les conclusions de la majorité de la commission (non-prise en considération de la motion) sont adoptées par 72 voix contre 45. ■

(par exemple: familles modestes avec enfants).

- Le fait que l'augmentation générale des revenus, indépendamment de l'inflation et de la compensation du renchérissement, a déplacé les notions de revenu modeste. Une progression qui était normale pour un revenu jugé à l'époque moyen est trop lourde pour le même revenu, qui, en comparaison sociale, est devenu un revenu faible.

- La nature même de la progression; elle peut être forte sur le bas, faible sur le haut. L'indice global, utilisé dans les comparaisons intercantionales, n'est pas suffisant. La comparaison doit se faire décile par décile.

Lorsqu'on observe la situation neuchâteloise, on constate que la réduction de 8% méconnaît ces trois facteurs. C'est donc à juste titre que les socialistes neuchâtelois réagissent par le lancement d'une initiative.

En effet, le fisc neuchâtelois est lourd pour les petits revenus, mais il aplatit tôt la progression pour les revenus aisés.

Opposons deux courbes A et B, en ordonnée le taux d'impôt, en abscisse le revenu imposable (voir graphique ci-dessus.)

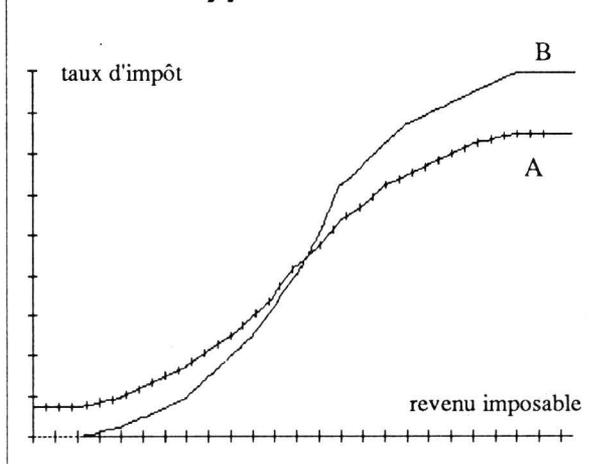
La courbe A impose d'emblée les premiers milliers de francs, la progression forte qui touche rapidement les revenus moyens s'infléchit tôt.

La courbe B impose moins au bas et développe plus longtemps la progression. Neuchâtel est du type A (comme Valais ou Fribourg).

Et il suffit de ce simple schéma pour qu'on comprenne que l'argument des défenseurs de la réduction linéaire, affirmant que la désescalade de la progression est légitime, ne résiste pas

puisque les hauts revenus neuchâtelois sont déjà avantagés. D'autre part, il n'est pas aujourd'hui plus compliqué de «re-travailler» une courbe que de faire des rabais en pourcents. Bon succès donc à l'initiative neuchâteloise! ■

Deux types de courbes



ECHOS DES MEDIAS

Le *Tages-Anzeiger* a publié récemment une liste allemande des principales entreprises de communication en Europe. Reproduisons cette liste pour les principaux entrepreneurs suisses dans ce domaine: 112, Ringier; 115, Edipresse (Lamunière); 116, SSR; 138, Tages-Anzeiger; 256, Jean Frey SA; 277, Sonor SA (JCN); 281, Neue Zürcher Zeitung SA. Qui ose parler de géants?

Pierre-André Chapatte s'est montré irrité dans *Le Pays* (11.2) par l'afflux de journaux gratuits dans le Jura. Après *La Feuille d'Avis du Jura* il y a eu *La Gazette de Moutier* (du groupe JCN), *Centre affaires* dans les Franches-Montagnes, et bientôt *La Semaine jurassienne* (les deux du Groupe *L'Express*).

A Genève, l'hebdomadaire des spectacles *Panorama*, distribué gratuitement depuis quelques mois dans des boules originales, fait une pause pour penser à une nouvelle formule.

Le chahut du docteur

Un ami de DP, dont malheureusement je ne parviens pas à déchiffrer le nom, m'envoie ce texte de Keller dont il me dit qu'il le lirait volontiers dans DP — et comme je le lirais moi-même très volontiers, et vous peut-être aussi:

«Glücklicherweise... Heureusement, chez nous, il n'y a pas de gens immensément riches; l'aisance est plus ou moins répartie; mais si un jour, nous devons laisser apparaître (entstehen) des gaillards possédant des millions et ayant des ambitions politiques (politische Herrschaft: goût pour la domination politique), alors nous verrions toute la gabegie qu'ils ne manqueraient pas d'engendrer (was die für Unfug treiben)! Il viendra un temps où, dans notre pays comme ailleurs, des énormes fortunes s'accumuleront, sans qu'elles soient le produit d'un travail honnête (tüchtig: sérieux, qui a toutes les qualités requises...) ou de l'économie. Alors il faudra montrer les dents au diable.

Alors, on pourra voir si l'étoffe et la couleur de notre drapeau sont de bonne qualité!»

Qu'en penserait-il aujourd'hui, lui qui, voici un siècle déjà, dans son dernier roman, *Martin Salander*, dénonçait l'esprit de spéculation, le matérialisme et l'affairisme de ses contemporains et de ses concitoyens?

Qu'on me permette, pendant que nous y sommes, de recopier un autre texte de Keller: adolescent, il s'était vu chassé de l'école — lui, futur docteur *honoris causa* de l'Université de Zurich — à la suite d'un chahut, dans lequel il ne semble d'ailleurs pas avoir joué grand rôle (mais il était de milieu très modeste, sans personne pour le défendre):

«Quand on engage un débat approfondi et soutenu sur la question de savoir si la peine de mort est légitime, on pourrait tout aussi bien se demander si l'Etat a le droit d'exclure de son système d'éducation un enfant ou un jeune homme qui ne

seraient pas vraiment enragés. Si jamais au cours de mon existence, je tombe dans une semblable complication, mais plus grave, et que, dans de pareilles circonstances et avec de pareils juges, on s'en tienne proportionnellement aux prescriptions du même code, on me coupera probablement le cou. Car enfin, exclure un enfant de l'éducation commune, cela ne signifie pas autre chose que paralyser son développement intérieur, décapiter sa vie spirituelle. Et, à la vérité, très souvent les mouvements populaires, dont ces mutineries d'enfants sont en quelque sorte la copie, se sont terminés par des exécutions capi-tales.

L'Etat ne doit pas se demander si l'enfant qu'il abandonne sera en mesure d'achever ses études par ses propres moyens, et si la vie, malgré cet abandon, ne le laissera pas aller à la dérive, mais en fera quand même encore, comme il arrive, un homme de valeur; il n'a qu'à se rappeler que son devoir est de surveiller et de poursuivre jusqu'au bout l'éducation de chacun de ses enfants.

Et, après tout, une sanction comme celle dont j'étais victime a peut-être moins d'influence sur la destinée de ceux qu'elle frappe qu'elle n'est éloquente à dénoncer la plaie des meilleures institutions, à savoir la paresse et l'insouciance de ceux qui ont la responsabilité de ces fonctions et se disent éducateurs.» ■

EXPOSITION

Histoire d'un musée

(ag) Belle exposition, celle du Musée cantonal des Beaux-Arts, à Lausanne: 150 tableaux, appelés chefs-d'œuvre pour un presque 150^e anniversaire. Et surtout superbe catalogue-livre, remarquable par des reproductions de qualité, par une présentation systématique du peintre, de l'œuvre exposée, d'une bibliographie et d'un calendrier d'expositions. Pour un travail de ce niveau, le prix (48 francs) est un prix-cadeau, dont il faut remercier Erika Billeter, ses collaborateurs, ses donateurs.

L'histoire du musée est digne d'intérêt. On en a souvent eu une connaissance réductrice, comme de celle d'un musée de province, que le legs du docteur Widmer aurait ouvert, un peu, au monde, c'est-à-dire à l'impressionisme français. Le fonds d'artistes liés au Pays de Vaud n'est pourtant pas négligeable: les paysages italiens de Louis Ducros, ses aquarelles collées sur toile font partie de l'histoire du préromantisme en peinture

et du goût pour la poésie des ruines. Ducros ne fut guère encouragé par les premières autorités vaudoises, et pourtant, peu après sa mort, en 1810, une souscription privée est lancée pour racheter la totalité de son œuvre. La construction du Musée Arlaud représenta, par ses dimensions et son coût, en francs 1840, un gigantesque effort. Chaque génération révèle ses goûts: souscription parmi les membres du Grand Conseil pour le *Taureau dans les Alpes* d'Eugène Burnand; contribution des communes vaudoises à l'acquisition par le Musée de la deuxième version du *Labour dans le Jorat*. Ou encore, intervention personnelle de Ruchonnet pour l'achat d'un tableau de Anker.

Aucun de ces tableaux n'est négligeable. Le provincialisme, c'est précisément de croire qu'ils sont provinciaux. René Berger fut une illustration de ce préjugé. Il serait en conséquence souhaitable que ces œuvres qui font partie de l'histoire

de la sensibilité vaudoise soient accessibles en permanence, avec d'autres plus reconnues au-delà de nos étroites frontières, comme celles de Vallotton, Steinlen ou Soutter. On n'a pas droit, au Rijksmuseum d'Amsterdam, à Rembrandt et Vermeer, sans traverser les salles consacrées à la peinture de genre hollandaise, et c'est bien ainsi. La question est d'actualité puisque le Palais de Rumine va être réaffecté. Une des priorités devrait être de permettre au Musée cantonal d'être un Musée permanent présentant ses collections et disposant en plus de salles d'exposition temporaires.

Frustration

Ces 150 tableaux permettent de découvrir quelques acquisitions récentes, tel

Quand les lettres chassent les chiffres

(y) Paru sous couverture rouge jusqu'en 1931, toilé beige jusqu'en 1960, puis fourré de plastique vert jusqu'en 1979, enfin doté d'une noble reliure bordeaux à lettres dorées pour les éditions 1980 à 1987/88, l'*Annuaire statistique de la Suisse*, millésime 1989, nous arrive tout renouvelé: le format, constant pendant des décennies, a passé du traditionnel 24,5 x 17,5 cm au A4. La reliure revient au carton, le nombre de pages redescend au-dessous des 400 (contre 600 environ dans les éditions précédentes), la couleur (rouge) fait son apparition, tout comme le texte; divers histogrammes et autres graphiques, sans compter plusieurs cartes annexées, viennent aérer, commenter et illustrer les tableaux aux longues colonnes chiffrées, qui remplissaient à eux seuls les pages des annuaires précédents. Parallèlement, l'éditeur-imprimeur Birkhäuser, de Bâle, cède sa double fonction à la NZZ, qui a décroché là un joli contrat.

Pourquoi tous ces bouleversements, d'ailleurs annoncés dans l'avant-propos à la 95^e édition (1987/88)? Il y a bien sûr le changement de directeur, avec la relève prise en 1986 par le dynamique et

créatif Carlo Malaguerra — et celui du chef de département, un autre tessinois, Flavio Cotti, qui n'hésite pas à signer la préface au nouvel annuaire. Il y a aussi le regroupement, à l'Office fédéral de la statistique, de travaux exécutés jusqu'ici par différentes autres unités administratives, l'OFIAMT notamment. Il y a enfin la concurrence indirecte, apparue en 1985 avec l'*Atlas structurel de la Suisse*, édité par Ex Libris et vendu au prix imbattable de fr. 29.50, et en 1987 avec *L'Economie suisse - chiffres et analyses*, publié par l'UBS à l'occasion de son 125^e anniversaire. Ces deux ouvrages, de même que l'excellent manuel de Rudolf H. Strahm (*Wirtschaftsbuch Schweiz*, Ex Libris 1987 — malheureusement non traduit) confirment les évidentes possibilités offertes par l'illustration et le commentaire pour faciliter la compréhension et l'interprétation des chiffres et tableaux. Tous ceux que les colonnes de chiffres rebutent au point de les en écarter, trouvent là de quoi alimenter et satisfaire leur curiosité sans ennui.

Des renseignements sélectionnés

Mais le charme a son prix: une diminution du volume et de la variété des renseignements chiffrés. L'espace à disposition pour les données statistiques pures étant limité, il a fallu sélectionner les renseignements donnés. Certains choix sont indiscutables. Il valait la peine de remplacer les eaux de vie par les eaux usées, les épizooties par les maladies professionnelles, ou les transports par téléski pour les émissions polluantes du trafic routier. De même, il s'imposait de renoncer à fournir des données trop détaillées dans les secteurs couverts par des ouvrages statistiques spécialisés, comme l'agriculture, le commerce extérieur, les transports. Certes, l'approche thématique (population, comptes nationaux, tourisme, assurances, droit et justice par exemple) facilite les synthèses et recoupements.

Mais, dans l'ensemble, il y a un réel appauvrissement du contenu. On a opté

pour la formule annuaire, renonçant à toute série statistique récapitulative, pour privilégier exclusivement les derniers chiffres disponibles. Pour exemple, le chapitre «politique»; l'*Annuaire statistique* donnait régulièrement les résultats des dernières élections nationales et cantonales, ainsi que des votations fédérales, ce qui épargnait toute recherche pour les années récentes. Au lieu de cela, on trouve désormais seulement les informations chiffrées les plus actuelles, accompagnées de certains commentaires et développements sur la démocratie directe, dans la livraison 1989.

Le tout compose un ensemble sans doute très intéressant, mais va changer l'usage fait désormais de l'*Annuaire statistique*. Au lieu d'un instrument de travail systématique, il va devenir un ouvrage périodique sur les circonstances de la vie en Suisse. Le public intéressé s'élargira peut-être, mais les utilisateurs traditionnels n'y trouveront certainement plus ce qu'ils avaient pris l'habitude d'y chercher. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue:

Jeanlouis Cornuz, Blaise Bühler

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

ce somptueux Vallotton *Le Hangar au grand toit de chaume* (acheté en 1987) ou *Les Acrobates* de Leonora Carrington (acheté en 1986), d'autres encore, de qualité.

Mais dans cette rétrospective, l'absence de noms essentiels, qui ne figurent pas dans les collections du Musée (mais y a-t-il une politique d'achat?) ou qui, s'y trouvant, ont été relégués, crée une frustration proche de la colère. Sans parler des contemporains vivants, il le faudrait pourtant. Qu'on se réfère à l'Encyclopédie vaudoise, comme point de repère. Absents à Rumine: Poncet, Domenjoz, Pizzotti, Jaques Berger, Léo Fiaux, Steven-Paul Robert, Henry Bischoff, Géa Augsburg. Cela fait beaucoup. Absents les sculpteurs. La sélection devient une mutilation. Le plaisir initial en est gâté. ■

Ces pacifistes sont trop violents

J'avais des scrupules.

L'initiative pour une Suisse sans armée, me disais-je, a la morale pour elle. La morale universelle de la non-violence, prônée et pratiquée par Jésus-Christ et par le pasteur Martin Luther King, mais aussi par le Mahatma Gandhi.

Pourtant, je voterai non.

Ayant toujours considéré l'armée comme un mal nécessaire, j'ai combattu ses abus, sa bêtise, son statut de vache sacrée. J'ai soutenu les initiatives pour un service civil, la motion pour l'abolition du service d'ordre de l'armée, le référendum en matière de dépenses militaires, l'initiative de Rothenthurm. J'ai voté contre l'achat du char Léopard, et je voterai contre l'achat des avions de combat américains F-18, parce que ces armes sont trop coûteuses pour une efficacité douteuse, trop liées à une direction militaire centralisée et technocratique, trop propices à une intégration *de facto* de l'armée suisse dans le dispositif de l'OTAN.

L'initiative pour une Suisse sans armée, si elle était acceptée par le peuple et les cantons, liquiderait définitivement ces problèmes. Mais elle en créerait d'autres. A commencer par la prise en charge du vide militaire suisse par quelque puissance voisine et amie. Voilà qui est moins plaisant. Si nous supprimons l'armée suisse, quel moyen avons-nous d'empêcher la force de frappe française de prévoir le bombardement, atomique ou classique, du territoire suisse en cas de menace venue de l'Est?

Risquons un parallèle. Admettons que la probabilité d'un conflit armé en Europe soit aussi faible que le risque d'une excursion nucléaire à Creys-Malville. Probabilités faibles, mais point nulles. Dans l'impossibilité d'exclure tout risque d'explosion à Malville, je me bats contre la remise en marche du funeste réacteur. De même, dans l'impossibilité d'exclure tout risque de conflit armé en

Europe, je veux que mon peuple ait quelque moyen de défendre son existence, son identité et ses droits politiques. Je n'aime pas les Léopards, mais je veux garder mon fusil à la maison.

Pas d'alternative

L'initiative pour une Suisse sans armée me demande infiniment plus que la création d'un statut pour les objecteurs. Infiniment plus que la protection des tourbières de Rothenthurm. Elle me demande de renoncer à toute forme de défense armée. Elle ne propose pas le remplacement de l'armée actuelle par quelque chose de plus écologique, de plus décentralisé, de plus civilisé ou de moins nuisible: elle supprime la défense. Elle interdit à la Confédération, mais aussi aux cantons et aux communes, ainsi qu'aux groupes privés, de se défendre par les armes. La guérilla de résistance elle-même est interdite.

Le comité des femmes pour la paix approuve l'initiative, en disant: «Oui, pour une autre armée». Ce comité a mal lu le texte de l'initiative. S'il est approuvé, il n'y aura plus d'armée possible, ni celle-ci, ni une autre.

Pierre Lehmann approuve l'initiative. Il y voit «la seule proposition réaliste formulée ces derniers temps pour éviter l'impasse dans laquelle la société industrialisée, à l'Est comme à l'Ouest, est en train de se jeter». Là, je suis très embêté, parce que je partage pleinement les analyses de Pierre Lehmann sur le destin de la société industrialisée, et parce qu'il démontre depuis vingt ans sa perspicacité et la cohérence de ses positions.

Il m'en coûte d'être, pour une fois, en désaccord avec Pierre Lehmann. Ici, je ne peux pas le suivre. Pour une raison fondamentale, simple et amoral: je tiens à pouvoir me défendre, avec des armes si nécessaire,

contre un agresseur qui menacerait ma survie, celle de mes enfants et celle de mes proches. Les épouvantables tares de l'armée suisse ne me suffisent pas à renoncer à cette exigence élémentaire. En cas de malheur, je préfère survivre, même s'il faut pour cela tuer un agresseur, et même si ma survie est liée à celle de Hans Kopp, de Markus Ruf et du major Troyon.

On nous dit qu'une défense non armée serait plus efficace, au cas improbable où une guerre surviendrait, que la défense armée. J'ai beau me forcer, je ne peux pas y croire. Toute l'histoire des hommes, de leurs familles, de leurs villages, de leurs villes et de leurs Etats montre au contraire que l'insuffisance militaire conduit à la servitude ou à la mort.

Plus de scrupules

J'ai perdu mes scrupules à la lecture des publications du comité d'initiative. Les adversaires de l'initiative y sont traités avec un manichéisme tranchant, d'une brutalité toute militaire. On m'y apprend que ma seule raison de voter non, c'est «le souci du pouvoir et de la domination». On m'explique que je cultive «la méfiance à l'égard de l'autre et l'esprit chauvin», et que je cautionne «la mise à l'écart de tous ceux et toutes celles — jeunes, femmes, immigrés, personnes âgées — qui ne correspondent pas aux valeurs établies et rétrogrades».

S'il voulait donner l'exemple de l'ouverture, de la tolérance et de la non-violence rayonnante, le comité d'initiative est mal parti. Et s'il est incapable de donner cet exemple, il montre que la violence est inextirpable de l'âme humaine.

Laissons donc passer ce vote populaire, en espérant qu'il ne rendra pas impossible la tâche de ceux qui, après, devront continuer à se battre contre la politique actuelle du Département militaire fédéral.

Laurent Rebeaud

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Laurent Rebeaud est conseiller national écologiste.

Les sous-titres sont de la rédaction.